REPUBLIQUE FRANCAISE

RIOM LIMAGNE ET VOLCANS

(PUY-DE-DOME)

<u>Délibération n°02</u> L'AN deux mil

L'AN deux mille dix-neuf le mardi 26 mars, le conseil communautaire, convoqué le 20 mars 2019 s'est réuni à l'espace culturel à Ennezat, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBÉRATIONS du CONSEIL

de COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION

Effectif légal du conseil communautaire : 61

Nombre de conseillers en exercice : 61

Nombre de conseillers présents ou représentés : 60

Nombre de votants : 60

Date de convocation : 20 mars 2019

Date d'affichage du compte-rendu : 2 avril 2019

PRESENTS:

M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, M Boris BOUCHET, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M François CHEVILLE, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, Mme Françoise LAFOND, M Jacques LAMY, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, Mme Agnès MOLLON, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, M Jacques VIGNERON, WEINMEISTER, titulaires.

Mme Marie-Christine VALLENET, suppléante.

Election du 10^{ème} Vice-Président et du 13^{ème} Vice-Président et constitution du bureau

ABSENTS EXCUSÉS:

Représentés ou suppléés :

- M Christian ARVEUF, a donné pouvoir à M Fabrice MAGNET
- M Claude BOILON, conseiller communautaire unique de CHAPPES, remplacé par Mme Marie-Christine VALLENET, conseiller communautaire suppléant
- M Lionel CHAUVIN, a donné pouvoir à Mme Marie CACERES
- -Mme Danielle FAURE-IMBERT, a donné pouvoir à M Frédéric BONNICHON
- Mme Michèle GRENET, a donné pouvoir à M Daniel GRENET
- M Didier IMBERT, a donné pouvoir à Mme Anne-Karine QUEMENER
- Mme Emilie LARRIEU, a donné pouvoir à M Jean-Pierre BOISSET
- -Mme Nicole PICHARD, a donné pouvoir à Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR
- M Thierry ROUX, a donné pouvoir à M Jacquie DIOGON
- -Mme Valérie SOUBEYROUX, a donné pouvoir à M Jean-Pierre HEBRARD
- -Mme Catherine VILLER-MICHON, a donné pouvoir à M Pierre PECOUL

Absente:

- Mme Elizabeth MONTFORT

<> <> <> <> <>

Secrétaire de Séance : M Gabriel BANSON

Rapport n°02 – Election du 10ème Vice-Président et du 13éme Vice-Président et constitution du bureau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-2, L.2122-15 et L.5211-10, Vu l'arrêté préfectoral n°16.02855 du 12 décembre 2016 portant fusion des communautés de communes Riom communauté, Limagne d'Ennezat et Volvic sources et volcans au 1^{er} janvier 2017,

- Vu l'arrêté préfectoral n°16.02925 du 13 décembre 2016 portant détermination du nombre et de la répartition des membres du conseil communautaire de Riom Limagne et Volcans,
- Vu l'arrêté préfectoral n°17.02555 du 22 décembre 2017 portant transformation en communauté d'agglomération de la communauté de communes Riom Limagne et Volcans,
- Vu l'arrêté préfectoral n°18.02032 du 13 décembre 2018 portant modifications des statuts de Riom Limagne et Volcans,
- Vu les délibérations du conseil communautaire de Riom Limagne et Volcans en date du 9 janvier 2017 fixant à 12 le nombre de Vice-présidents ; proclamant l'élection des 12 Vice-Présidents dont Madame Michèle SCHOTTEY au poste de 10ème Vice-Présidente ; approuvant la composition du bureau et arrêtant la liste de ses membres,
- Vu la délibération n°20190326-01 du conseil communautaire du 26 mars 2019 fixant à 13 le nombre de Vice-Présidents de Riom Limagne et Volcans,

Considérant la vacance du poste de 10^{ème} Vice-Présidente, suite au décès de Madame Michèle SCHOTTEY, Considérant le Procès-Verbal d'élection du 10^{ème} Vice-Président et du 13^{ème} Vice-Président,

Le conseil communautaire sur proposition du Président, procède à l'élection du 10ème Vice-Président :

Nombre de conseillers présents :	50 (49 titulaires et 1 suppléant)
Nombre de conseillers ayant donné pouvoir :	10
Nombre de votants :	60
Nombre de voix pour Mme Marie CACERES	51

Le conseil communautaire proclame :

- Mme Marie CACERES conseillère communautaire, élue <u>10^{ème} Vice-Présidente</u> par 51 voix pour et, la déclare installée,
- Mme Marie CACERES, 10^{ème} Vice-Présidente, membre du bureau communautaire (constitué du Président et des 13 Vice-Présidents).

Le conseil communautaire sur proposition du Président, procède à l'élection du 13ème Vice-Président :

Nombre de conseillers présents :	50 (49 titulaires et 1 suppléant)
Nombre de conseillers ayant donné pouvoir :	10
Nombre de votants :	60
Nombre de voix pour Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR	41

Le conseil communautaire proclame :

- Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR conseillère communautaire, élue <u>13^{ème} Vice-Présidente</u> par 41 voix pour et la déclare installée,
- Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, 13ème Vice-Présidente, membre du bureau communautaire (constitué du Président et des 13 Vice-Présidents).

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme. A Riom, le 27 mars 2019

Le Président

Frédéric BONNICHON

Accusé de réception en préfecture 063-200070753-20190326-DELIB2019032602-DE Date de télétransmission : 09/04/2019 Date de réception préfecture : 09/04/2019



DÉPARTEMENT

Puy de Dôme

ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE :

ARRONDISSEMENT

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RIOM LIMAGNE ET VOLCANS

Riom

Effectif légal du conseil communautaire

Élection des 10^{ème} et 13^{ème} vice-présidents et membres du bureau communautaire

61

Nombre de conseillers en exercice

61

PROCÈS-VERBAL

ÉLECTION DU 10ème VICE-PRÉSIDENT et ÉLECTION DU 13ème VICE-PRÉSIDENT

L'an deux mille dix-neuf le vingt-six mars à 18 heures 30 minutes, en application des articles L.5211-6 à L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire à l'Espace Culturel d'ENNEZAT.

Étaient présents les conseillers communautaires suivants :

TITULAIRES		
ARVEUF Christian	DAVAYAT Annick	LIGIER Yves
AYRAL Jean-Paul	DIOGON Jacquie	LORIN Marie-Pierre
BANSON Gabriel	DUBOIS Gérard	MAGNET Fabrice
BARBECOT Jacques	DUBREUIL José	MELIS Christian
BELDA José	FAURE IMBERT Danielle	MENARD Gilbert
BESSON Martine	FLORI-DUTOUR Stéphanie	MOLLON Agnès
BOILON-Claude	GAILLARD Philippe	MONTFORT Elizabeth
BOISSET Jean-Pierre	GIGAULT Jean-Christophe	OLLIER Christian
BOUCHET Boris	GRENET Daniel	PAULET Alain
BONNICHON Frédéric	GRENET Michèle	PECOUL Pierre
BOUTONNET Nadine	GRENET Roland	PERRET Jean-Philippe
CACERES Marie	HAMOUMOU Mohand	PERRETON Régine
CARTAILLER Philippe	HEBRARD Jean-Pierre	PICHARD Nicole
CERLES Pierre	HEINRICH Jean-Maurice	PLANE Florence
CHANSARD Gérard	HOARAU Catherine	QUEMENER Anne-Karine
CHANUDET André	IMBERT Didier	RAYMOND Vincent
CHASSAGNE Eugène	LAFOND Françoise	ROUX Thierry
Accusé de réception en préfecture C106312060707553-20190326- DELIB2019032602-DE	LAMY Jacques	SOUBEYROUX Valérie
Date de télétransmission : 09/04/2019 Clare de télétransmission : 09/04/2019	LARRIEU Emilie	VIGNERON Jacques

COULON Philippe	LAURENT Nicole	VILLER MICHON Catherine
		WEINMEISTER Nicolas
SUPPLEANTS	-	Α
ANNETON Monique	GERBE Sylvie	
BAILLY Marie-Christine	MOIGNOUX Sylvie	
BERKES Marie Andrée	PALASSE Laurent	
BIGAY Bertrand	PEREIRA OLIVEIRA Elodie	
BOS Pierre	PLUCHART Florence	
CORDESSE Daniel	REDON Marie-Laure	
COURTADON Amandine	RIOTON Samya	
DEAT Alain	SCHAAL Philippe	
DUVAL Christine	VALLENET Marie-Christine	
FAURE Jean Michel	VAUGIEN Evelyne	
	VIDEAU Jean-Yves	

Absents ¹: ARVEUF Christian (pouvoir à MAGNET Fabrice), BOILON Claude (suppléante VALLENET Marie Christine), CHAUVIN Lionel (pouvoir à CACERES Marie), FAURE IMBERT Danielle (pouvoir à BONNICHON Frédéric), GRENET Michèle (pouvoir à GRENET Daniel), IMBERT Didier (pouvoir à QUEMENER Anne Karine), LARRIEU Emilie (pouvoir à BOISSET Jean Pierre), MONTFORT Elizabeth, PICHARD Nicole (pouvoir à FLORI DUTOUR Stéphanie), ROUX Thierry (pouvoir à DIOGON Jacquie), SOUBEYROUX Valérie (pouvoir à HEBRARD Jean Pierre), VILLER MICHON Catherine (pouvoir à PECOUL Pierre).

La séance a été ouverte sous la présidence de M. **Frédérique BONNICHON**, Président, qui a procédé à l'appel nominal des 61 conseillers communautaires titulaires.

Il a dénombré 50 conseillers communautaires présents (49 conseillers titulaires et 1 conseiller suppléant) et 10 pouvoirs et a ainsi constaté que la condition de quorum posée à l'article L.5211-1 du CGCT était remplie².

M. Gabriel BANSON été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil communautaire (art. L.2121-15 du CGCT).

Mme Anne Karine QUEMENER et Messieurs Boris BOUCHET, Jean Philippe PERRET et Nicolas WEINMEISTER ont été désignés en qualité d'assesseurs.

Nombre de vice-Présidents

Le Président :

A indiqué qu'en application des articles L.5211-2 et L.5211-10 du CGCT, le nombre de vice-Présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse excéder 20% de l'effectif total du Conseil. A rappelé que le conseil communautaire du 26 mars 2019 a fixé à 13 le nombre des viceprésidents de l'EPCI.

Election du 10ème vice-Président

En raison de la vacance du poste de 10^{ème} Vice-Président (suite au décès de Madame Michèle SCHOTTEY), le Président invite le conseil communautaire à procéder à l'élection du **10**^{ème} vice-Président.

Conformément aux dispositions du CGCT, le Président a rappelé que les vice-Présidents sont élus parmi les membres du Conseil communautaires, selon les mêmes modalités que l'élection du Président au scrutin secret et à la majorité absolue et précise que le **10**^{ème} vice-Président sera en même temps élu membre du Bureau communautaire.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Résultats du premier tour de scrutin

a.	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	(
b.	Nombre de votants (enveloppes déposées)	60
c.	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	6
d.	Nombre de suffrages exprimés [b - c]	54
e.	Maiorité absolue ⁴	28

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres
Marie CACERES	51	Cinquante et un
Martine BESSON	1	Un
Gérard CHANSARD	2	Deux

Résultats du deuxième tour de scrutin ³

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote......

 b. Nombre de votants (enveloppes déposées)

 c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages exprimés [b c]
- e. Majorité absolue ⁴.....

Accusé de réception en préfecture 063-200070753-20190326-DELIB2019032602-DE

Date de télétransmission : 09/04/2019

Bate de réneptiones éfacture : 99/94/2021 ion a été acquise au premier tour.

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS		
(dans l'ordre al phabétique)	En chiffres	En toutes lettres	
Résultats du troisième tour de scruti	<u>n_</u> 4		
a. Nombre de conseillers présents à l'appel	n'ayant pas pris part a	u vote	
b. Nombre de votants (enveloppes déposée	s)		
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le	bureau (art. L.66 du co	ode électoral)	
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]			
INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS		
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres	
,			
	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		
<u>Proclamation de l'élection du 10^è</u>	^{me} vice-Président		
Mme Marie CACERES a été communautaire de la communauté d'ag		vice-Président et membre du bureau immédiatement installé(e).	
4. Observations et réclamations ⁵			

⁴ Nouseastermustinde and stiffetter ion a été acquise au deuxième tour.
5063-200070753-2019032602-DE 1500070753-2019032602-DE 1500070753-2019032602-DE 1500070753-2019032602-DE 1500070753-2019032602-DE 1500070753-2019032602-DE 1500070753-2019032602-DE 1500070753-2019032602-DE 1500070753-2019032607-DE 1500070753-20190

Election du 13^{ème} vice-Président

Le Président invite le conseil communautaire à procéder à l'élection du 13ème vice-Président.

Conformément aux dispositions du CGCT, le Président a rappelé que les vice-Présidents sont élus parmi les membres du Conseil communautaires, selon les mêmes modalités que l'élection du Président au scrutin secret et à la majorité absolue et précise que le 13 ème vice-Président sera en même temps élu membre du Bureau communautaire.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Résultats du premier tour de scrutin			
a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote			
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)			
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)			
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]			
e. Majorité absolue ⁴		21	
NDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS		BRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres	
Stéphanie Flori-Dutour	44	Quarante et un	
A. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote			
Accusé de réception en préfecture -063-200070753-20190326			

DELIB2019032602-DE

Date de télétransmission : 09/04/2019

Neathast Petrip Hites 19:44 to 19:5 99/Pt/2011 on a cté acquise au premier tour.

Résultats du troisième tour de scrutin	7		
a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'a	ayant pas pris part a	u vote	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)			
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bu	ureau (art. L. 66 du d	code électoral)	
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]			
INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS		
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres	
December of the design of Agène	odes Dafaldant		
Proclamation de l'élection du 13 ^{ème}			
MME Stephanie FLORI	-DUTOUR	a été proclamé(e)	
13 ^{ème} vice-Président et membre du bure a été immédiatement installé(e).	au communautair	e de la communauté d'agglomération et	
4. Observations et réclamations 8			
Clôture du procès-verbal			
	·	0040 dbl	
		ars 2019, en double exemplaire ⁹ a été,	
signé par le Président (ou son remplaça	nt), les assesseu	rs et le secrétaire.	
Le Président, Le	es assesseurs,	Le secrétaire,	
AUNA	97 //		
A CANONIA CANO	15/11		
Riom	VICA	Cep	
Limagne A. K. Queme.	nev.		
Co. Sept. Bucher			
COMES IP. Penet	7//	G. BANSON	
N. Weingnees	The state of the s		
	7		
	1		

Asarassi del réceptibsem privinssi de réclamations ». 063-20070753-20190326 du procès-verbal est conservé au secrétariat de l'EPCI avec les déclarations de candidature et un exemplaire Datella lieutiffantissimissimaclem de les econdes exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au Petr de l'EPCI avec les déclarations de candidature et un exemplaire de l'EPCI avec les déclarations de l'EPCI avec les des des des des des des des de l'EPCI avec les des des de l'EPCI avec les des des des des des des des des de l'EPCI avec les des des de

Ne pas remplir le 3.5 si l'élection a été acquise au deux ême tour.
 Si les observations et réclamations sont trop longuez pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du